



COMMUNE DE SAINT-USAGE

ARRETE MUNICIPAL n° 2026/009

Délégation de signature des devis et bons de commande à Monsieur Lilian DE SOUSA

Nous, maire de la commune de SAINT-USAGE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-19 ;

Vu la délibération 2026-016 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal du 02 avril 2026 ;

Considérant qu'il convient, dans un souci d'amélioration de l'efficacité des services municipaux, de simplifier les procédures administratives, notamment par la réduction des délais d'instruction des dossiers ;

Considérant que dans ce but, il convient d'accorder une délégation de signature aux agents des services communaux ;

ARRETONS

Article 1^{er} : Une délégation de signature est conférée à Monsieur Lilian DE SOUSA pour la signature des devis et bons de commande dans un montant déterminés par cet arrêté.

Monsieur Lilian DE SOUSA, attaché territorial, secrétaire général, pour les devis et bons n'excédant pas 1 500 € TTC.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux au tribunal administratif de Dijon

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifiées aux intéressées

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Monsieur le Sous-Préfet de Beaune
- Monsieur le Comptable public

Fait à Saint-Usage, le 10 avril 2026

Le Maire,



Rachid BOULAHYA

Nomenclature arrêtée : 5.5 Délégations de signature